

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple ð Un But ð Une Foi*

----- 0 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

----- 0 -----

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK



DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL DE LA 6<sup>eme</sup> COMMISSION  
SUR LE POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE  
« ETAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL »

NEW YORK, LE 16 OCTOBRE 2023

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais, à l'entame, remercier le Secrétaire général pour son rapport A/78/184 intitulé « ~~R~~ »

O ~~DFWLRQ~~ G H V 1 D W L R Q V 8 Q L H V E a G ~~Q V~~ O, H q u G R P D L G  
renferme des informations sur les efforts déployés par l'ONU  
p r o m o u v o i r ~~Etat de droit~~ aux niveaux national et international,  
ainsi que sur la coordination de son assistance en matière de droit  
1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Ma Délégation souscrit aux déclarations de la République Islamique d'Iran et l'Autriche, du Groupe africain, du Mouvement des pays non-alignés (NAM) et du Groupe d'amis de l'Etat de droit, et voudrait faire quelques remarques au titre de sa capacité nationale.

Monsieur le Président,

L'examen du rapport précité du Secrétaire général fait ressortir un recul de l'Etat de droit dans le monde durant la période considérée.

Dans un contexte de crises interconnectées, si nous souhaitons concrétiser nos aspirations pour un monde

A cet égard, ma Délégation voudrait saluer l' action des Nations Unies en faveur de l'Etat de droit dans tous les Etats membres, condition sine qua none du développement durable. En effet, l'existence d'institutions fortes capable, dans une proportion très large mesure, au développement économique et social des Etats.

C'est conscient de ce lien entre Etat de droit et développement durable que mon pays n'a ménagé aucun effort pour le renforcement d'institutions judiciaires qui garantissent à chaque citoyen une sécurité juridique.

Poursuivant cet objectif, le Sénégal a axé sa gouvernance publique sur, entre autres, la lutte contre la corruption, la responsabilité et la transparence. Ces principes structurent l'axe 3 "Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité" du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le cadre de référence de la politique économique et sociale du Gouvernement à l'horizon 2035.

Cet engagement en faveur de l'Etat de droit se traduit, de manière concrète, par la ratification et la transposition des instruments juridiques internationaux pertinents dans le droit positif sénégalais, d'une part, et dans le renforcement du dispositif institutionnel de lutte contre la fraude et la corruption, d'autre part.

Dans le même sillage, l'Agence de Régulation de la Commande publique (ARCOP) a été mise en place pour toujours renforcer le dispositif de transparence et de lutte contre la corruption et le favoritisme au moment de la conclusion de contrats publics.

En outre, a été élaborée en 2020, une Stratégie Nationale Contre la Corruption pour (prendre en compte transversal du phénomène et la diversité la lutte contre ce fléau, l'harmonisation et la cohérence des actions.

Tout ce dispositif institutionnel et stratégique vise à créer un environnement plus favorable à l'utilisation efficace des ressources nationales et des investissements locaux et étrangers.

Toutefois, si sur le plan national le droit suppose l'existence de tribunaux compétents pour trancher les litiges qui surviennent dans les relations entre les personnes juridiques, si l'État ne peut être cantonné uniquement aux textes législatifs

En effet, un ordre international régi par des règles juridiques reste une condition nécessaire pour favoriser la coexistence pacifique et la coopération entre les pays.

Certains pays, notamment ceux en développement, sont aujourd'hui confrontés à de réels défis de mise en place nationales institutions efficaces visant à étendre le droit à l'ensemble des citoyens.

A ce titre, ma Déléation invite les Nations Unies à mettre davantage l'accent sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, en tenant compte des besoins spécifiques des pays, en vue de la mise en place d'institutions nationales de droit au niveau national.

Consciente des spécificités juridiques, politiques, socioéconomiques, culturelles et même religieuses des Etats membres, ma Déléation demeure convaincue que l'instauration de droit au niveau international exigera le renforcement de la coopération internationale.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma Déléation insiste sur l'importance du rôle de la Cour internationale de justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies et outil incontournable de droit au niveau international, en ce sens qu'elle permet pacifiquement leurs différends internationaux susceptibles de rompre la paix et la sécurité internationales.

De même, l'apport de la Cour pénale internationale renforce l'état de droit au niveau international.

L' universalité du Statut de mère à de l